



## Dvh jour férié jeudi ascension

Par **Paulinette84**, le **13/05/2021** à **20:49**

Bonjour,

Les week-end impairs nous avons la garde de mon beau-fils, hors ce week-end du pont de l'Ascension, nous pensions l'avoir à partir de mercredi soir mais la mère nous dit que non, elle nous l'amènera seulement vendredi soir 18 h comme tout autre week-end de garde. Sauf que sur le jugement il est écrit "que tout jour férié qui suit ou précède un week-end de garde est compris dedans". Sachant que le vendredi est un pont et qu'il n'a pas école nous penson au moins l'avoir vendredi matin.

Si quelqu'un peut m'aider.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2021** à **09:04**

Bonjour,

C'est au papa de cet enfant de faire quelque chose car, si vous n'êtes pas mariée avec ce papa, vous ne pouvez pas être la belle-mère de cet enfant et, en principe, n'avez pas d'autorité parentale sur celui-ci.

Par contre, ce que vous pouvez faire c'est de vous renseigner auprès du greffe du tribunal ou auprès du secrétariat du JAF pour savoir quels sont les usages dans une telle circonstance.

Par **P.M.**, le **14/05/2021** à **09:29**

Bonjour,

Si l'on s'en tint strictement au texte, le vendredi n'étant qu'un pont qui n'est pas pratiqué par tout le monde et n'étant pas un jour férié, a priori rien ne change...